

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €

Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 NOVEMBRE 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société s'est réunie le Mardi 3 Novembre 2020 à 11h au siège social à NOGENT SUR SEINE (10400), Quai du Général Sarrail.

3 actionnaires étaient présents ou représentés, possédant 458.111 actions sur les 495.984 actions composant le capital social et représentant 758.804 droits de vote sur la totalité des 798.478 droits de vote, soit un quorum de 96,04 %.

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2020)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant ressortir par un bénéfice net de 23.230.962,54 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été comptabilisé au titre de l'exercice écoulé aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 758.4804 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2020)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 Juin 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 758.804 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2020)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 23.230.962,54 € de la manière suivante :

- Versement d'un dividende pour un montant total de 22.527.593,28 €
- Le solde, au compte « Autres Réserves », soit 703.369,26 €

Le dividende net de l'exercice 2019/2020 serait fixé à 45,42 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, serait mis en paiement à partir du 28 Décembre 2020.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 758.804 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercices | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Dividendes | 5,04 € | 5,89 € | 5,44 € |

Quatrième résolution

(Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve la convention qui y est mentionnée ainsi que les termes de ce rapport.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 360 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |

Cinquième résolution

(Ratification de la nomination de M. FIGUEROA en qualité d'Administrateur)

L'assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Jean-Christophe FIGUEROA à effet du 20 Janvier 2020, coopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 Janvier 2020, en remplacement de Monsieur Jean-Michel SOUFFLET, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 758.804 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |

Sixième résolution
(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrites par la loi.

| Pour | | Contre | | Abstention | | Résultat |
|----------------|----------|----------------|--------|----------------|--------|----------|
| Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | |
| 758.804 | 100,00 % | 0 | 0,00 % | 0 | 0,00 % | Adoptée |